

01 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le nouveau site www.prixdeouf.be"

01.01 **Kattrin Jadin**: Le nouveau site "prixdeouf", qui reçoit entre 15 000 et 20 000 visites par jour, rappelle un peu eBay, avec un jeu d'enchères et un délai pour remporter l'objet. Mais pour pouvoir enchérir, l'internaute doit acheter des crédits, soit en payant, soit en diffusant la publicité du site sur des réseaux sociaux. L'achat de crédits n'est pas limité et il peut provoquer une assuétude amenant le "joueur" à dépenser au-delà de ses moyens. En réalité, il s'agit plus d'une loterie ou d'un casino en ligne que d'un vrai site d'enchères.

La Direction générale "Contrôle et médiation" a-t-elle déjà enregistré des plaintes concernant ce site? Avez-vous l'intention de prendre des mesures de protection du consommateur?

01.02 **Paul Magnette**, ministre: La Direction générale Contrôle et Médiation du SPF Économie n'a pas reçu de plaintes au sujet de ce site.

Selon mes services et les autorités de protection du consommateur, cette méthode d'enchères chronométrées s'apparente davantage à un jeu de hasard interdit.

Une demande d'avis a été adressée à la commission des Jeux de hasard. Si celle-ci devait qualifier le procédé de jeu de hasard interdit, elle aurait la possibilité de mettre en place les moyens les plus appropriés pour faire respecter cette interdiction.

Je vous invite également à poser la question au ministre de la Justice, compétent pour cette commission.

01.03 **Kattrin Jadin**: Vous pouvez compter sur les libéraux pour appuyer les mesures qui découleront de cet avis.